



Conseil communautaire du 3 juillet 2018

Compte rendu succinct

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle des fêtes sise rue de la Gare à Rémy, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie MERCIER, sa présidente

Etaient présents : Robert **DUVIGNON** (commune d'Arsy), Georges **FIEVEZ** (commune d'Avrigny), Jean-Louis **LUCAS** (commune de Bailleul le Soc), Lionel **GUIBON** (commune de Canly), Hervé **COSME**, Laure **BRASSEUR** et Noël **LOIRE** (commune de Chevières), Brigitte **PARROT** (commune de Choisy-La-Victoire), Charles **POUPLIN**, Myriane **ROUSSET**, Philippe **BASTIN**, Francis **MONFAUCON**, Marie-Rose **BUCAMP** et Pierre **GUDEFIN** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain **FABIS** (commune de Francières), Ivan **WASYLYZYN**, Martine **BLESSES** et Michel **FLOURY** (commune de Grandfresnoy), Françoise **COUBARD** (commune de Hémévillers), Jean-Claude **PORTENART** (commune de Houdancourt), Isabelle **FAFET** (commune de Le Fayel), Brigitte **VASSEUR** et Fabien **GENET** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick **DECAMP** (commune de Moyvillers), Sophie **MERCIER**, Tanneguy **DESPLANQUES** et Maryline **GOSSART** (commune de Rémy), Annick **LEFEBVRE** (commune de Rivecourt).

Etaient absents représentés : Jean-Marie **SOEN** (Commune de Francières), Daniel **HIBERTY** (commune de Houdancourt).

Etaient absents : Dominique **LE SOURD** (commune de Blincourt), Christophe **YSSEMBOURG** (commune d'Epineuse), Stanislas **BARTHELEMY** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Patrick **GREVIN** (Mairie de Montmartin).

Etait absente, ayant donné pouvoir : Véronique **CAVROIS** (commune d'Estrées-Saint-Denis).

Pouvoirs :

Véronique **CAVROIS** à Charles **POUPLIN**

La présidente, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum était atteint et a énoncé les pouvoirs.

En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, **M. Lionel GUIBON** a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté. Mme Céline FLOUQUET, Directrice Générale des Services, l'a assistée en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 28
VOTANTS : 29

Au cours de cette séance, le Conseil communautaire :

A approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 7 juin 2018, **à l'unanimité**,

A pris note des décisions suivantes, prises par le Président par délégation du Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

Marché	Titulaire	Type	Durée du Marché	Montant en € H.T.	Date de signature
Etude financière et fiscale du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	Groupement CAPHORNIER & GB2A AVOCATS	Prestations Intellectuelles	10 mois	Part à prix forfaitaire : 26 650€ H.T. Décomposé comme suit : - Tranche Fixe Etude financière et fiscale : 19 650 € H.T. - Tranche 1 Accompagnement pour le passage en fiscalité professionnelle unique : 2 600 € H.T. - Tranche 2 Elaboration d'u pacte financier et fiscal : 4 400 € H.T. Maxi Part à prix unitaires : 2 100€ H.T.	21 juin 2018

Lettre de commande	Titulaire	Type	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Date de signature
Tablette Asus Zenpad Z301M	ADICO	FOURNITURE	191,94 €	230,33 €	8-juin-18
Store Californien + Bandes seules pour store Californien	BUREAU60	FOURNITURE	475,41 €	570,49 €	8-juin-18
Enrochement - D13 rue du Bailly	TVPI	TRAVAUX	1 930,00 €	2 316,00 €	8-juin-18
TRAVAUX sur Master	RENAULT	TRAVAUX	1 253,79 €	1 536,94 €	8-juin-18
Matériels informatique	ADICO	FOURNITURE	5 110,64 €	6 132,78 €	12-juin-18
Pose et fourniture d'une borne de recharge pour véhicule électrique	PROXISERVE	TRAVAUX	2 297,83 €	2 399,29 €	12-juin-18
Création de 3 points réseaux	TECH'ACTIVE	TRAVAUX	480,00 €	576,00 €	19-juin-18
Store Vénitien 25 mm tige et cordon coloris blanc	BUREAU60	FOURNITURE	131,30 €	157,56 €	28 juin 2018
Abonnement numérique	COURRIER PICARD	FOURNITURE		203,85 €	28 juin 2018
Travaux de câblage électrique et informatique	EM ELECTRICITE	TRAVAUX	817,00 €	980,40 €	28 juin 2018

A proclamé les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres, **à l'unanimité** :

- **Titulaires :**
 - Annick DECAMP
 - Robert DUVIGNON
 - Lionel GUIBON
 - Charles POUPLIN
 - Jean-Louis LUCAS

- **Suppléants :**
 - Françoise COUBARD
 - Ivan WASYLYZYN
 - Daniel HIBERTY
 - Tanneguy DESPLANQUES
 - Fabien GENET

A proclamé les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de concession de service public, **à l'unanimité :**

- **Titulaires :**
 - Annick DECAMP
 - Robert DUVIGNON
 - Lionel GUIBON
 - Charles POUPLIN
 - Jean-Louis LUCAS

- **Suppléants :**
 - Françoise COUBARD
 - Ivan WASYLYZYN
 - Daniel HIBERTY
 - Tanneguy DESPLANQUES
 - Fabien GENET

A décidé d'adopter le règlement intérieur modifié, **à l'unanimité ;**

A approuvé le procès-verbal de transfert de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées à l'Entente Oise Aisne, **à l'unanimité ;**

Mme Dominique LE SOURD arrive au sein de l'assemblée à 19h46

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 29
VOTANTS : 30

A décidé d'ajourner la délibération de principe pour suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs, **à l'unanimité,**

A décidé d'ajourner l'instauration de la prime de départ volontaire de la fonction publique territoriale, **à l'unanimité,**

S'est déclaré favorable au projet d'extension de la société Téthys de 14 Ha sur la commune d'Avrigny, **à l'unanimité ;**

A décidé de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2018, pour assurer les fonctions de suivi des voiries et pistes cyclistes communautaires et la gestion technique des bacs d'ordures ménagères en collaboration avec le chargé de mission environnement,

A décidé de créer un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise sur un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2018, pour assurer les fonctions de suivi des voiries et pistes cyclistes communautaires et la gestion technique des bacs d'ordures ménagères en collaboration avec le chargé de mission environnement,

A dit que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrise dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade,

A dit que l'un des deux postes créés sera supprimé selon le grade de l'agent recruté,

A dit que le tableau des emplois sera modifié lors du recrutement,

A décidé d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2018, **à l'unanimité** ;

A décidé que les guides vélos (plaquettes) seront mises à la disposition des utilisateurs des circuits à titre gratuit,

A dit que la présente délibération annule et remplace la délibération du 30 mars 2006, **à l'unanimité** ;

A chargé Mme la Présidente à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation dans le cadre de la vente d'un terrain à Rémy;

A autorisé Mme la Présidente à signer un compromis de vente avec la SCI JS REMY dont le représentant est M. MOULINOT, demeurant à ARSY, pour la cession des parcelles cadastrées YD n°128-132-135 (pour partie), pour une superficie de 11 609,50m², sous réserve de bornage, au prix de 28€/m² T.T.C, **à l'unanimité** ;

S'est opposé à la fermeture de la Trésorerie d'Estrées-Saint-Denis par motion,

A demandé son maintien, **à l'unanimité**.

La séance est levée à 21h00.

Vu pour être affiché le 10 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales.

A Estrées Saint Denis, le 10 juillet 2018,

La Présidente

Sophie MERCIER